



Un petit jardin où il fleurit bon vivre

Vous êtes locataire d'un logement avec un jardin ? Si les surfaces de ces petits coins de nature sont modestes (20 à 30 m²), on peut les exploiter sans être un jardinier dans l'âme.

Voici quelques conseils pour créer un jardin où se mêlent fleurs, fruits et légumes, sans oublier de laisser de l'espace aux enfants pour jouer !

- **Misez sur la diversité** et les petites quantités (plants vendus à l'unité). Même avec trois pieds de salade, vous aurez le plaisir de les voir pousser, d'apprendre aux enfants à en prendre soin... avant de les déguster avec fierté !

- **Faites vos plantations selon l'orientation du jardin.** Le persil aime l'ombre, plantez-le derrière un rang de tomates ! Thym et basilic sont fans du plein soleil.

- **Limitez l'utilisation des insecticides** en mélangeant fleurs et légumes. Les œillets d'inde protègent les tomates des maladies. Les pois de senteur se plaisent avec les haricots. Ces jolis mariages ont des vertus préventives.

- **Utilisez les limites du jardin** pour planter des végétaux qui poussent en hauteur comme les tomates cerises, les framboisiers ou les groseilliers (utilisez des tuteurs pour ne pas prendre appui sur la clôture mitoyenne).

- **Choisissez des plantes en fonction de leur croissance** en renonçant aux arbres qui prennent trop d'envergure. Il serait dommage de devoir les couper au moment où ils s'épanouissent. Préférez les variétés de taille raisonnable (pêcher, poirier, brugnonier), plus adaptées à la superficie de votre jardin.



- **Plantez plutôt des haies vives** multiformes et multicolores plutôt que les traditionnelles haies de lauriers palme ou « sapinettes ». Celles-ci prennent trop d'ampleur au fil des ans et appauvrissent les sols et les réserves d'eau. La réglementation impose une plantation à 50 cm de la clôture.

PETIT RAPPEL

C'est au locataire « propriétaire de l'arbre » de couper les branches qui débordent sur le jardin du voisin. Les fruits tombés sur le terrain du voisin sont à lui !

À SAVOIR

L'installation d'un cabanon, de brise-vents (bois, canisses, etc.) ou la plantation d'un arbre sont soumises à autorisation*. Des espèces comme le mimosa ou les bambous, difficilement maîtrisables, peuvent endommager les canalisations.

* Adressez votre demande par courrier à votre Gestionnaire de Patrimoine.

LA BONNE IDÉE !

Dans les résidences intergénérationnelles, bénéficiez des conseils des personnes âgées qui ont très souvent un petit coin de potager. Vous pouvez également échanger des boutures entre locataires !

UN PETIT COIN DE VERDURE SUR LES BALCONS ET LES TERRASSES

Vive les arbres miniatures en pot : le mandarinier ou le citronnier (comme au jardin, n'oubliez pas de les protéger en hiver).

Pensez aux plantes qui poussent en pot : tomates cerises, radis ou fraisiers. Les contenants doivent être impérativement placés à l'intérieur de la rambarde.

Ici aussi, évitez les végétaux qui deviennent trop imposants.



échanges

Votre journal d'informations n°32 Été 2011

50
ans

NUMÉRO
SPÉCIAL
ANNIVERSAIRE

1961

2011

50
ans



Logevie
des logements pour la vie